

Quelques documents relatifs au sort des épices au Jardin du Roi aux Seychelles.

Trois documents des Archives Nationales :

- Etat des plants d'épicerie en avril 1775, communiqué par lettre de Gillot.
- Etat des plants d'épicerie en juin 1775 ou plutôt 1773 (*)
- Une lettre du 22 avril 1777 faisant état des cultures.

Un autre témoignage, celui de La Pérouse : « Toutes nos richesses consistent en six pieds de muscadier et un de géroflier ». (Base docu=> En juin 1773 – La Pérouse séjourne aux Seychelles)

Également sur la base documentaire : 16 mars 1779 – Gillot à Céré. Etat des plantations au jardin de l'Anse Royale.

En mai 1780, M. de Romainville, commandant aux îles Seychelles, envoya aux Seychelles un détachement de blancs et de noirs pour déraciner et brûler les plants de Gillot.

(*) : Nous pensons que cette date est erronée, lire 1773.

[Document 1 : Lettre de Gillot au ministre, le 1^e avril 1775 (A.N. Col C/4/145)]

Isle de Seichelles

Etat des plants d'épicerie de Sa Majesté.

Avril 1775

Un muscadier de graine de	4 pieds 6 pouces.
Un muscadier de graine de	3 pieds 6 pouces.
Un muscadier de graine de	3 pieds.
Un muscadier de plant de	3 pieds 4 pouces.
Un muscadier de plant de	3 pieds.

Un giroflier de plant de 3 pieds 2 pouces.

Un cannellier de plant de	12 pieds.
Un ... <i>idem</i> de	10 pieds.
Un ... <i>idem</i> de	8 pieds.
Un ... <i>idem</i> de	5 pieds.

40 poivriers dont partie en fleurs.

Je soussigné, certifie les plants de Sa Majesté, en valeur et prospérité, telles que ci-dessus, et j'ajoute que s'il plaît à Sa Majesté de m'honorer du soin de les cultiver à l'avenir, je me flatte d'un succès plus prompt qu'à l'Isle de France, parce qu'à l'île Seichelles, ces plants ne sont point exposés aux coups de vent et aux ouragans comme à l'Isle de France, moyennant que Messieurs les intendants présent et à venir de l'Isle de France, me fournissent les moyens nécessaires à la sûreté et prospérité de ces précieux plants, ainsi qu'à la mienne.

A l'île de Seichelles, ce 1^{er} avril 1775

Signé : Gillot

*

Document 2 : Etat des plants d'épicerie en juin 1775 (A.N. Col C/4/145)

Nous constatons une incohérence : les plants sont ici moitié moins grands que dans l'état précédent.

La date du premier document est intégrée à celui-ci, alors que dans ce second, elle a été ajoutée postérieurement en tête du document. La pousse des végétaux étant ici sensiblement la même que celle constatée par La Pérouse en 1773, nous inclinons pour cette année 1773.

=====
Epiceries. Juin 1775 [1773]

Isle Seychelles

Extrait de l'état des plants d'épicerie existant à l'île Seychelles

- 1 giroflier - un giroflier d'1 pied 3 pouces 6 lignes de haut.
- 5 muscadiers - un muscadier de 2 pieds 1 pouce, ayant 6 branches.
- un muscadier d'1 pied, ayant 4 branches.
- un muscadier d'1 pied 4 pouces, ayant 4 branches.
- un muscadier d'1 pied 5 pouces 6 lignes, ayant 5 branches.
- un muscadier d'1 pied 4 lignes, ayant 2 branches.

=====
Document 3 : Lettre adressée à M. Gillot, le 22 avril 1777, par M. Barbaron, commandant la corvette du Roi l'Ambition , en rade aux Seychelles. (A.N. Col E/205 vues 80-81)

A bord de la corvette du Roi l'Ambition,
en rade de l'Anse Royale, Isle Seichelles, le 22 avril 1777.

Envoyez-moi, je vous prie, Monsieur, vos procès-verbaux à l'occasion de la descente que nous fîmes hier ensemble au parc des épiceries du Roi dont le soin vous a été confié. Je les signerai avec d'autant plus de plaisir et de vérité que je ne les croyais pas au degré de hauteur où ils sont aujourd'hui, ni même si forts, puisque lorsque je les vis les 24 novembre et 12 décembre 1775 que j'étais dans cette rade commandant le même bâtiment, le plus grand des plants n'avait que six pieds cinq pouces. Sa crue a été dans seize mois de quatre pieds un pouce, puisqu'il a aujourd'hui dix pieds et demi ; ainsi des autres. Le giroflier m'a bien plus étonné encore, lui que j'ai vu dans le même temps, de la grosseur d'une branche de fourchette de table, et n'ayant que quatre pouces de haut, avoir aujourd'hui six pieds de haut, et deux pouces de circonférence. Il a fallu, Monsieur, tout le zèle d'un citoyen comme vous, vos soins et vos veilles pour conserver ces précieux plants, et les faire réussir : je ne puis que vous féliciter de nouveau sur leur succès, puisque cette année-ci ils ont fleuri. On peut croire que l'année prochaine ils donneront du fruit.

Quoique je doive compte à Messieurs les chefs de l'Isle de France de toute ma campagne et des découvertes que je puis faire dans le cours de mon voyage, vous leur devez non seulement à eux-mêmes compte du progrès de ces arbres, mais même au ministre de la marine, au contrôleur général et à Monsieur Poivre qui a introduit dans nos colonies ces épices.

Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, de me mander hier au soir que vous me fourniriez un échantillon de tous les bois que peut fournir l'île Seichelles, et leurs applications, ainsi que les graines de toutes sortes. Je vous prie de m'envoyer aussi toutes les qualités de terre que je suis aussi chargé de porter à l'Isle de France. J'ai cru devoir m'adresser à vous de préférence, Monsieur, comme à celui des citoyens qui composent cette colonie, le plus zélé pour le service du Roi, et le meilleur cultivateur. Demain après midi je vous enverrai mes deux faibles bateaux, et si vous pouvez y joindre votre pirogue, je vous en aurai obligation.

J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite estime, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Barbaron

* * *